

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Mesdames, Messieurs,

1 / Avancements de grade et promotions internes

Pour faire suite à la tenue des commissions administratives paritaires, la collectivité a notamment souhaité promouvoir des agents à des grades d'avancements inexistantes au tableau des effectifs.

Il vous est proposé donc de modifier le tableau des effectifs.

A titre d'information, les autres nominations liées aux avancements de grade et promotions internes des catégories A, B et C n'engendrent pas de créations de postes supplémentaires puisqu'ils existent en nombre suffisant au tableau des effectifs.

2 / Aménagement du département danse du conservatoire

A la faveur de la fin de contrat d'un enseignant de danse de catégorie A, le département danse du conservatoire est aménagé.

L'objectif est multiple :

- mieux répondre aux attentes du public*
- développer des partenariats, en particulier des horaires aménagés avec les établissements scolaires*
- favoriser la mutualisation et complémentarité des enseignants*
- optimiser la masse salariale.*

A ce jour, le CRD dispose de 48 h rémunérées (sur la base de 1 catégorie A et 2 catégories B), pour 44 h d'enseignement et 4 h de coordination. Pour la rentrée 2012, l'objectif est de bénéficier de 50 h rémunérées (sur la base de 3 catégories B) pour 48 h d'enseignement et 2 h de coordination. Il convient donc dans un premier temps de créer un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe danse classique à temps non complet de 14 h.

Suite à une erreur matérielle le poste ouvert par la délibération n°3 du bureau du 4 juin 2012 n'était pas le bon. En effet ce poste ouvert devait être celui d'un assistant enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet de 14 heures hebdomadaires et non pas de principal de 1ère classe à temps non complet de 14 heures hebdomadaires.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1^{er} février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

Délibération du bureau prise par délégation

du 2 juillet 2012

n° 3

page 2/2

VU la délibération n° 2 du 9 janvier 2012 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

VU les avis des commissions administratives paritaires en date du 10 et 11 mai 2012,

1 / CONSIDERANT que les postes d'attaché principal, d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, de professeur d'enseignement artistique hors classe doivent être créés afin de permettre la nomination des agents inscrits sur les tableaux d'avancement,

2 / CONSIDERANT que le département danse du conservatoire pour son bon fonctionnement a besoin d'un enseignant de danse classique

Le bureau, après en avoir délibéré décide :

1/ Avancements de grade et promotions internes

FILIERE ADMINISTRATIVE :

- **1** poste d'**attaché principal**, à temps complet,

FILIERE TECHNIQUE :

- **1** poste d'**adjoint technique principal de 2^{ème} classe**, à temps non complet – 25 heures hebdomadaires,

FILIERE CULTURELLE :

- **1** poste de **professeur d'enseignement artistique hors classe**, à temps complet,

Le coût de ces nominations liées aux avancements de grade a été prévu au budget 2012.

- de modifier le tableau des effectifs comme suit (voir annexe),
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces avancements.

2 / Aménagement du département danse du conservatoire

- la création d'**1** poste d'**Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe** à temps non complet de 14 heures hebdomadaires,

Le coût de ce recrutement, soit 31 200 € en année pleine, est inscrit au budget 2012.

- de modifier le tableau des effectifs comme suit (voir annexe),
- d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces dossiers.
- d'abroger la délibération n°3 du bureau du 4 juin 2012.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 04/07/12, n° 4879
Publié au siège de la CAPC, le 03/07/12

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM